



Mairie de Houpeville

Nombre de Conseillers :

En exercice : 18
Présents : 15
Pouvoirs : 02
Excusés : 03
Absents : 00
Votes : 17

Date de convocation : 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 avril 2025, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par courrier en date du 25 mars 2025, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame BOURGET Monique, Maire.

Étaient présents : RIVALAN Emmanuel - DELTOUR Edmond - LATZ Odile - VAUCHEL Philippe - DESCHAMPS Véronique - NICQ Alain - DUBOIS Rose-Marie - BELLEDAME Stéphane - ELIOT James - NEE Françoise - LECOURTOIS Christelle - DOS SANTOS Eugénie - TIBERGHIEEN Damien - CHANAL Jannick.

Étaient absents excusés : FALCONI Xavier (pouvoir donné à Monique BOURGET) - BOUCHER Angélique (pouvoir donné à RIVALAN Emmanuel), HEILMER DE TOLEDO Judith.

Étaient absents non excusés : -

Secrétaire de séance : NICQ Alain

DÉLIBÉRATION N°10/2025

Conseil Municipal du 3 avril 2025

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

03-04-2025/10

Rapporteur : Mme Monique BOURGET, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant que les besoins des services et les évolutions de carrière des agents nécessitent la création de 4 emplois permanents, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs afin que celui-ci reflète la réalité des emplois pourvus.

Chers(ères) Collègues,

Je vous propose la modification du tableau des effectifs comme suit :

Création :

Cadre d'emplois	Nombre de postes à créer	Motif
Technicien	1	Avancement de grade
Agent de maîtrise	3	Avancement de grade
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	Création de service

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE D'ADOPTER, À L'UNANIMITÉ, LA DÉLIBÉRATION :

- Adoptant les modifications du tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus,
- Autorisant Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- Inscrivant les crédits nécessaires au chapitre 012 du budget primitif 2025

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Le Maire

Monique BOURGET